

## Réglementation du service de garde

**Technicienne :** Leila Zaidi  
**Téléphone :** 514 736-8125  
**Courriel :** ndn.sdg@csgm.qc.ca

### 1. OBJECTIFS

- ▶ Veiller au bien-être général des élèves.
- ▶ Poursuivre le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et leurs besoins, en continuité avec le projet éducatif de l'école et en complémentarité avec les services éducatifs de l'école.
- ▶ Assurer la sécurité des élèves dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité et en continuité avec le code de vie approuvé par le Conseil d'établissement.
- ▶ Offrir un environnement permettant aux enfants de faire leurs devoirs et leçons.

### 2. FONCTIONNEMENT

Le Service de garde est ouvert toutes les journées régulières de classe et les journées pédagogiques du calendrier scolaire de 7h00 à 18h00.

### 3. HORAIRE

Le matin, avant le début des cours	Préscolaire : 7 h 00 à 8 h 39 Primaire : 7 h 00 à 7 h 45
Service éducatif mat. 4 ans : avant-midi	de 8 h 39 à 11 h 15
Service éducatif mat. 4 ans : après-midi	de 12 h 40 à 15 h 00
Dîner	Préscolaire 11 h 15 à 12 h 40 Primaire 11 h 35 à 12 h 50
L'après-midi, après les heures de cours	de 15 h 00 à 18 h 00

### 4. MODALITÉ DE PAIEMENT : ENFANT RÉGULIER

Tel que défini par le ministère de l'Éducation du Québec, « un enfant régulier est un enfant fréquentant le Service éducatif au moins 2 périodes partielles ou complètes par jour et trois jours et plus par semaine. »

#### **Tarif :**

- service éducatif, élève régulier : 8,10\$ par jour
- journée pédagogique : 9,00\$ + le coût de l'activité
- frais de retard après 18h00 : 1,50\$ la minute
- élève non régulier/ bloc : matin : 5,00\$; midi : 3,50\$; soir : 7,00\$

Les frais sont payables que l'enfant soit **présent ou non**. Le montant exigé doit être payé la première semaine du mois par chèque fait à l'ordre de : École Notre-Dame-des-Neiges.

Le paiement peut se faire en argent comptant, par chèque ou par Internet. Veuillez prendre note que nous ne sommes pas responsable de l'argent perdu ou volé.